



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/10/18

Dossier complet le :

12/10/18

N° d'enregistrement :

F01118P0236

1. Intitulé du projet

Restauration de la continuité écologique de l'Angoulême et programme de lutte contre les inondations au lieu-dit du baratage à Gometz-Le-Château et Bures-sur-Yvette

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAHVV

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARRET Michel, président du SIAHVV (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette)

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 9 5 2 5 0 0 0 1 0

Forme juridique

Syndicat mixte intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°21 f) Barrages et autres installations de retenue ou de stockage d'eau	Le projet consiste en la requalification du bassin du baratage en un ouvrage de lutte contre les inondations.
n°47 b) Déboisement sur plus de 0,5 ha	Les travaux nécessitent le défrichage d'une surface de près de 1,3 ha. Le projet ne prévoit pas l'extraction de sédiment.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comporte 2 opérations dépendantes l'une de l'autre :

- la restauration du ruisseau d'Angoulême au sein de son lit d'origine permettant de le reconnecter à ses annexes humides ;
- la requalification du bassin du Baratage (ancienne pisciculture) en ouvrage de lutte contre les inondations.

4.2 Objectifs du projet

1°) Le projet vise essentiellement à améliorer le contexte écologique global à savoir de favoriser plusieurs groupes taxonomiques tels que les amphibiens, les reptiles, les insectes, les chiroptères et l'avifaune par des aménagements de restauration de zone humide et du ru d'Angoulême.

Sur le tronçon concerné par le projet, le ruisseau d'Angoulême a été fortement modifié par le passé.

Aujourd'hui, le projet prévoit de renaturer son tracé en remplaçant le ru dans sa ligne de plus grande pente en fond de vallon pour ainsi reconnecter le cours d'eau à sa nappe d'accompagnement et ses annexes humides.

Le nouveau tracé respectera la configuration rencontrée en amont et en aval du tronçon projet, où il est rencontré des linéaires étroits alternants avec des vasques élargies.

2°) Parallèlement à ces travaux, il est prévu l'aménagement des berges et la requalification du bassin du Baratage (curé et/ou creusé) qui participera à la lutte contre les inondations en remplissant les fonctions d'un bassin de stockage temporaire des eaux jusqu'à une crue d'occurrence cinquantennale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les 2 opérations précitées sont non seulement dépendantes l'une de l'autre, mais leurs travaux sont également étroitement liés puisque les déblais du nouveau tracé du ru profiteront à la requalification du bassin de rétention.

Pour se faire, un éclaircissement des zones boisées du site sera nécessaire sur environ 3 ha et un défrichage sera réalisé sur près de 1,3 ha.

L'accès au chantier se fera depuis le chemin forestier existant le long du bassin du Baratage. Ce chemin communal devra être renforcé pour permettre l'accès au chantier par les engins adaptés à la nature des travaux.

Une piste provisoire sera également nécessaire pour la réalisation des travaux au sein de la zone humide. Elle permettra aux engins de chantier d'oeuvrer sans abîmer la texture du sol. Cette piste sera démontée en fin de chantier et une partie des matériaux sera réutilisée pour que le fond de forme du lit soit plus biogène que l'argile nue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les différents éléments du projet reprendront leurs fonctions initiales, qui auront cependant été améliorées :

- ruissellement du cours d'eau de l'Angoulême ;
- rétention des eaux de crues par le bassin du baratage ;
- réservoir écologique pour la faune et la flore des habitats humides et aquatiques.

Le retour à un fonctionnement naturel du ru d'Angoulême et de la zone humide associée se déroulera sur quelques années pendant lesquelles une attention particulière sera portée sur la non reprise des ligneux à bois dur (Érable sycomore, chêne, charme, châtaigner). Une maintenance permettra de conserver le milieu ouvert.

Des curages récurrents seront nécessaires au niveau du bassin de rétention, surtout dans le contexte sableux du bassin versant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait également l'objet de plusieurs procédures réglementaires dont une demande d'autorisation de défrichement et potentiellement une demande de dérogation pour les espèces protégées.

Un Dossier d'Autorisation Environnementale Unique sera également réalisé au titre de plusieurs rubriques de la Loi sur l'Eau, sous le régime d'Autorisation. Conformément au décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 portant sur le contenu du DAEU, ce dernier intégrera les deux procédures précédemment citées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tronçon concerné par le reprofilage :	250 m
Curage et reconfiguration du bassin du baratage pour lui conférer un volume de :	4 750 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Au lieu-dit du Baratage, en limite communale de Gometz-Le-Châtel et Bures-sur-Yvette.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2 ° 15' 12 " 62 Lat. 4 8 ° 6 8' 16 " 69

Point d'arrivée :

Long. 2 ° 15' 03 " 82 Lat. 4 8 ° 6 8' 3 1" 63

Communes traversées :

Gometz-Le-Châtel et Bures-sur-Yvette

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse se situe à environ 600 m du projet. Gometz-le-Châtel est une commune associée à ce PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de l'Essone a été approuvé en novembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone humide en fond de vallée du ruisseau d'Angoulême. Cette zone humide a été délimitée par le BE Hydrosphère suite à ses investigations floristiques et pédologiques. L'étude en question est consultable en annexe 7.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gometz-Le-Châtel est soumise au PPRi Orge et Sallemouille, approuvé le 16 juin 2017. La commune de Bures-Sur-Yvette est quant à elle soumise au PPRi de la vallée de l'Yvette, arrêté le 26 septembre 2006.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur la ZRE souterraine de l'Albien (n°03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se localise au sein du site inscrit de la Vallée de Chevreuse, qui couvre un territoire de 10 000 ha.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, « Massif de Rambouillet et zones humides proches », est localisé à 5,3 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais provenant de la création du nouveau lit du ruisseau de l'Angoulême seront réutilisés (si les propriétés géotechniques le permettent) pour la requalification du bassin de rétention du baratage. Les sédiments excédentaires seront évacués du site vers des filières adaptées en dehors des zones humides et inondables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour ambition la restauration de la continuité écologique qui nécessite l'ouverture du milieu. Celle-ci s'opèrera par l'éclaircissement de l'espace boisé du site sur 3 ha, avec mise en oeuvre d'une gestion différenciée permettant de conserver les espèces typiques des milieux humides. Une surface de 1,3 ha sera défrichée aux abords du bassin. La faune présente sur site sera perturbée lors de la réalisation des travaux. Les préconisations du BE Hydrosphère seront suivies afin de limiter les nuisances. Un dossier de demande de dérogation CNPN sera réalisé pour prendre en compte les espèces protégées recensées sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Massif de Rambouillet et zones humides proches", classé en ZPS et ZSC, est localisé à 5,3 km du projet. L'avifaune typique fréquentant la ZPS précitée n'a pas été rencontrée sur le site d'étude du projet. Si les espèces s'avèrent présentes sur le site lors des travaux, elles pourront se réfugier dans l'espace boisé formé à proximité par le bois de la Garenne.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînant des modifications du paysage au sein du site inscrit de la Vallée de Chevreuse, l'inspecteur des sites sera préalablement consulté. Ces modifications sont marquées par un défrichement, qui sera limité principalement au lit mineur d'origine de l'Angoulême et au pourtour du bassin du Baratage. Le manque d'entretien de ces sites a mené à une fermeture progressive de l'espace. Le projet permettra de leur redonner leur configuration initiale par la coupe et le dessouchage des arbres.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie sur des parcelles appartenant au régime forestier. Une demande de distraction forestière est en cours pour la totalité de la parcelle AR n°0001, ainsi que la parcelle nouvellement créée AP n°0015.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par des risques d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de réalisation du nouveau lit pour le ru d'Angoulême, le curage du bassin du baratage, la coupe et le dessouchage d'arbres, nécessiteront l'utilisation de différents engins adaptés (pelle mécanique, camions...). L'accès au chantier s'effectuera via le chemin forestier existant le long du bassin, qui sera renforcé selon les besoins.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier du projet générera des bruits liés à l'utilisation d'engins mécaniques, tronçonneuse, épareuse...

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur un Espace Boisé Classé au PLU de la commune de Gometz-le-Châtel. Au droit du projet, ce secteur sera déclassé par modification du PLU au profit d'un zonage "Nzh", inscrivant le site en zone humide. Ce nouveau zonage sera en cohérence avec le PLU de la commune voisine, Bures-sur-Yvette. Une partie du projet est localisée sur une parcelle soumise au régime forestier (AP16). Ce secteur fera l'objet d'une distraction forestière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis rendus par le préfet d'Ile-de-France (DRIEE), aucun projet connu n'est susceptible d'interagir avec le projet de restauration de la continuité écologique de l'Angoulême et du programme de lutte contre les inondations au lieu-dit du baratage à Gometz-Le-Châtel et Bures-sur-Yvette.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à renaturer le ru d'Angoulême sur un tronçon de 250 m et restaurer le bassin du Baratage pour lui conférer des capacités de stockage allant jusqu'à une crue d'occurrence cinquantennale.

Les mesures de précaution préconisées dans l'étude écologique menée par le BE Hydrosphère et concernant la faune et la flore du site seront prises en compte dans la phase de réalisation des travaux du projet ; tout comme les orientations de gestion visant à maintenir le caractère ouvert des milieux une fois les aménagements terminés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature, de l'emprise du projet et de ses objectifs de restauration de la continuité écologique et de diminution du risque d'inondation, ainsi qu'au regard des mesures mises en oeuvre pour répondre aux potentiels effets négatifs, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous apparaît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude écologique sur le site du Baratage à Bures-sur-Yvette, Hydrosphère, juin 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saulx-les-Chartreux le, 09/10/2018

Signature

Le Président
Michel BARRET

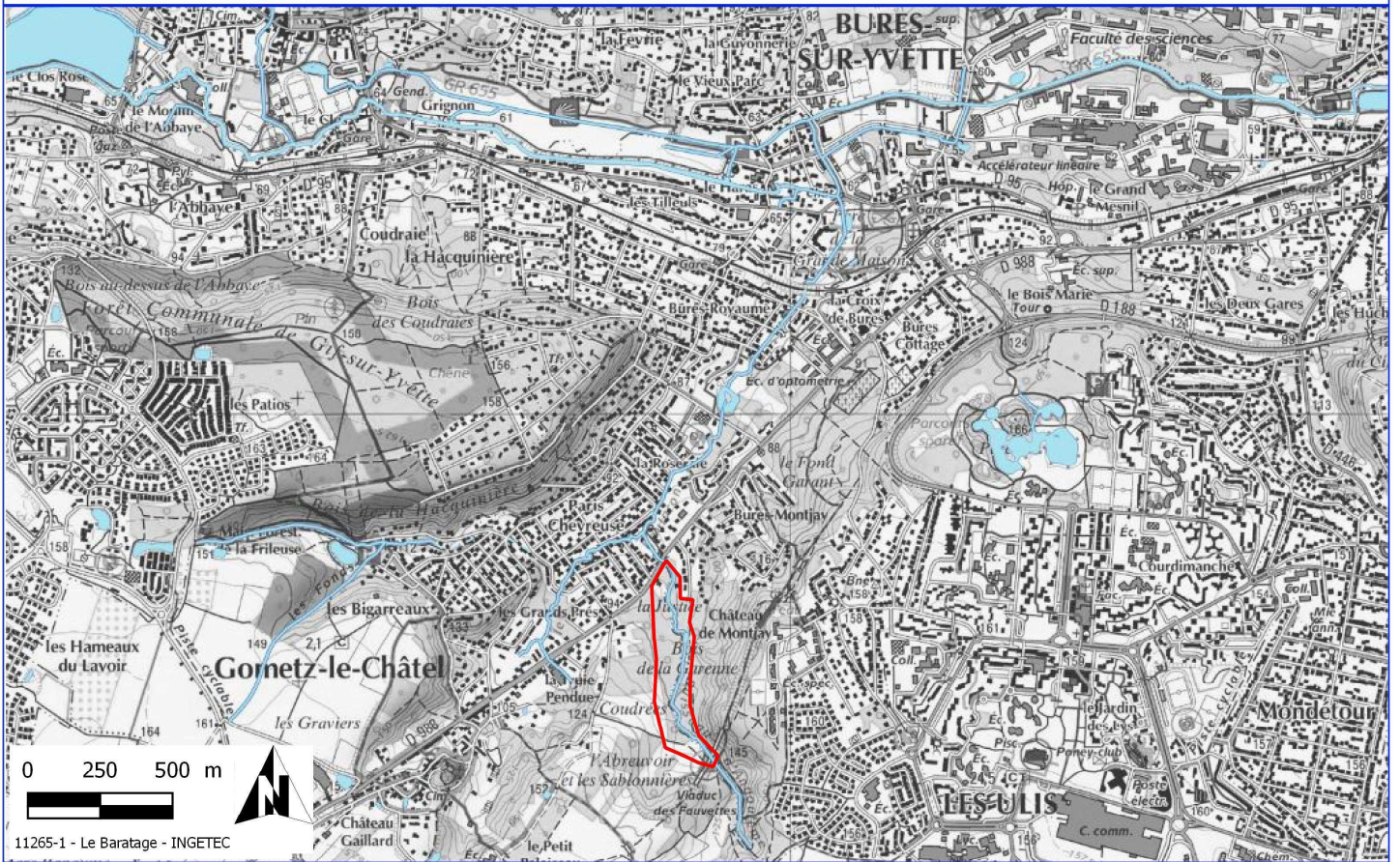


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de la
VALLEE DE
L'YVETTE
S.I.A.H.V.Y.

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION DU PROJET

Annexe 2 - Plan de situation au 1/25 000



ANNEXE 3

LOCALISATION DU SITE D'IMPLANTATION



Demande d'examen au cas par cas
Annexe 3 - Localisation du site d'implantation



ANNEXE 4

PLAN DU PROJET

Zone d'éclaircissement du boisement pour diversifier l'intensité lumineuse et favoriser la strate herbacée en vue de développement d'une mégaphorbiaie.
Le débardage se fera préférentiellement à l'aide de la traction animale et les produits de coupe < à 7 cm seront broyés pour former du BRP (Bois Raméal Fragmenté).

Mise en andains des produits de coupes > à 7cm pour création d'habitats favorables à la couleuvre à collier et autres reptiles.

- Renaturation du ru d'Angoulême**
- En empruntant une dépression observée sur le terrain matérialisant un ancien tracé
 - Terrassement en déblai et séparation des horizons du sol contenant de l'argile pour la construction de la digue
 - Profilage des berges au godet de terrassement à dents pour ne pas déstructurer le sol
 - Surfaugeur du cours d'eau pour créer des zones de ralentissement hydraulique favorable à l'accueil de batraciens et donates

Aménagement de la déflection pour que les débits > à 150 l/s soient interceptés dans le bassin

Reprise du cours d'eau existant entre l'ouvrage de bifurcation et le bassin

Terrassement en déblai du bassin et séparation des horizons du sol contenant de l'argile pour la construction de la digue

Gestion de la végétation le long du chemin cont suppression du massif de bambou.

Bassin	
NP+E	: 97,17
Fond	: 93,00
VOLUME	: 4778 m ³
Débit de fuite	: 500 l/s

Zone propice au stockage des matériaux excédents

Chemin existant à renforcer
Piste de chantier

Noue sortie bas du bassin (variante)
avec Ouvrage anti-érosion
Pente à 1,4% maxi (env.)

Noue sortie bas du bassin
avec Ouvrage anti-érosion
Pente à 1,4% maxi (env.)

Noue de régulation n°1
Pente à 1%
avec Ouvrage anti-érosion

Noue de régulation n°2
Pente à 1%
avec Ouvrage anti-érosion

Noue de régulation n°3
avec Ouvrage anti-érosion

Chemin d'entretien

Chemin d'entretien

Q=1 01: fe 93,00

SIAH VY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE

Etude de faisabilité de l'aménagement de la zone humide du barrage

INGETEC Agence de Rouen
135 Allée Paul Langevin, Immeuble Faraday
76200 BONS-BULLEAUME
Tél: 02.35.07.94.20 - Fax: 02.35.07.94.29
E-mail: ingetec.rouen@ingetec.fr

Fichier: 11265-AMEN BASSIN.DWG
D:\Ingetec\Operat\OPE11200\11265\Infra\Conception\Dessins\01-AVP\02-vs-Sept2018\DWG\11265-AMEN BASSIN.DWG

Schéma d'aménagement Établi par MC

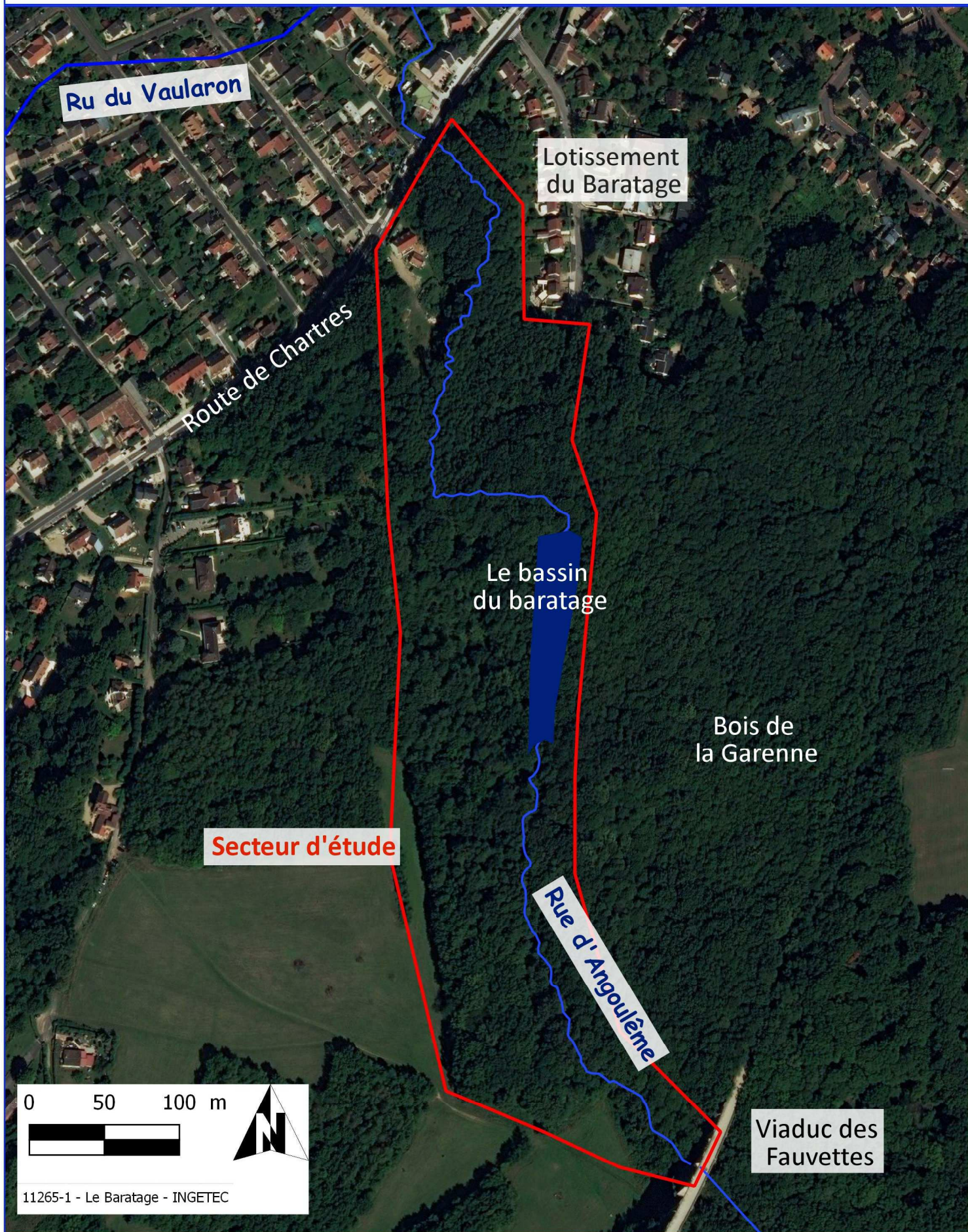
1/600
Imprimé le: 13-sept.-18

ANNEXE 5

LES ABORDS DU PROJET



Annexe 5 - Plan des abords



ANNEXE 6

LES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET



ingetec
Infrastructure - Environnement

Annexe 6 - Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

